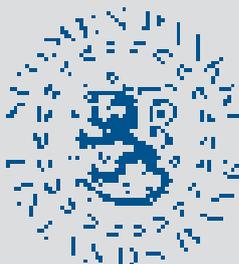




SUOMEN PANKKI
Banque de Finlande



Sommaire

L'objectif et les missions de la Banque de Finlande	3
Historique	4
Le rôle et l'administration	5
Le directoire	6
Le personnel et l'organisation	7
La Surveillance financière	7
La Banque de Finlande dans le Système européen de banques centrales	8
L'organisation du SEBC	10
Les objectifs, les missions et les activités de l'Eurosystème	11
La politique monétaire	12
L'objectif de la politique monétaire de la BCE	12
Les instruments de politique monétaire	14
La politique de change	15
Les réserves de change	15
Les marchés financiers	16
La stabilité et l'efficacité du système financier	16
Les systèmes de paiement	17
L'émission et l'entretien de la monnaie fiduciaire	18
La recherche et les statistiques	19
La communication	20
La coopération internationale	21
Les années historiques	22
Le vocabulaire	24
Adresses et autres renseignements pratiques	25

L'objectif et les missions de la Banque de Finlande



Photo: Peter Mickelson

La Banque de Finlande est la *banque centrale* de Finlande et membre du *Système européen de banques centrales (SEBC)*. L'objectif principal de la Banque de Finlande est de maintenir la stabilité des prix qui crée les conditions de la prospérité économique. Pour atteindre cet objectif, la Banque de Finlande participe à la préparation de la politique monétaire, à la prise de décision et à la communication de l'*Eurosystème* et elle met en œuvre en Finlande les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème.

Le statut de la Banque de Finlande ainsi que ses missions et ses objectifs sont définis par la loi sur la Banque de Finlande. En vertu de cette loi, il appartient également à la Banque

- d'assurer la crédibilité et l'efficacité du système de paiement et des autres systèmes financiers et de contribuer à leur développement
- d'émettre des billets de banque et d'assurer en coopération avec les banques et autres entreprises l'émission et l'entretien de la monnaie fiduciaire en Finlande
- de détenir et de gérer les réserves de change
- de rédiger et de publier les statistiques nécessaires à ses activités.

La Banque de Finlande exerce également des activités de recherche étendues, tant dans

son département de la recherche que dans l'institut de recherche spécialisé dans les économies en transition. La Banque entretient en outre des contacts avec de nombreuses organisations internationales.

L'objectif de stabilité économique

La Banque de Finlande contribue à la stabilité du cadre des activités économiques et crée les conditions requises pour la croissance économique et pour l'emploi. La Banque de Finlande s'efforce d'atteindre ces mêmes objectifs en prenant une part active au débat qui se poursuit en Finlande et dans les communautés internationales sur la politique économique.

La Banque de Finlande est l'un des experts en économie les plus importants de notre pays et contribue fortement à l'aide de ses analyses au débat sur la politique économique. La Banque de Finlande est un membre actif et constructif du Système européen de banques centrales dans lequel elle joue un rôle d'expert en économie finlandaise. En Finlande, elle a pour mission d'expliquer l'influence de la politique monétaire unique de l'Eurosystème sur l'économie finlandaise et ce que cela implique pour la prise de décisions en Finlande.

Banque centrale

Autorité chargée de la politique monétaire qui, entre autres, régleme la circulation de la monnaie fiduciaire, les taux d'intérêt du marché ou les taux de change. La position et les missions des banques centrales des différents pays diffèrent considérablement les unes des autres.

Système européen de banques centrales (SEBC)

Le SEBC a été créé le 1^{er} juin 1998. Toutes les banques centrales des États membres de l'UE et la BCE en font partie, mais seules les banques centrales de l'Eurosystème prennent part à la politique monétaire unique. Les banques centrales hors Eurosystème ne participent que d'une façon limitée à la coopération au sein du SEBC.

Eurosystème

L'Eurosystème comprend la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales de la zone euro. Ce système a commencé à conduire la politique monétaire commune de la zone euro au début de l'année 1999.

Historique



Photo : Brunskov

La Banque de Finlande a été fondée en 1811 – plus de cent ans avant l’accession de la Finlande à l’indépendance. Sur la photo, des employés du siège social de la Banque de Finlande en 1910.

La Banque de Finlande est l’une des banques centrales les plus anciennes du monde. Lorsque la Finlande passa en 1809 de la souveraineté de la Suède à celle de la Russie, il fut décidé de réorganiser le système monétaire de notre pays. Le tsar Alexandre I^{er} donna en 1811 l’ordre de fonder à Turku, en Finlande, l’établissement appelé Waihetus- Laina- ja Depositioni-Contori (Bureau de Change, d’Octroi de Crédit et de Dépôts). Cette première banque finlandaise qui, à ses débuts, fit principalement fonction de bureau de change de billets de banque, de caisse de prêt et de trésorerie de l’État devint la Banque de Finlande. Celle-ci se fixa à Helsinki en 1819.

La Banque de Finlande commença à remplir ses fonctions de banque centrale à la fin du 19^{ème} siècle, après que la Finlande se fut dotée d’une monnaie propre et que des banques d’affaires y furent fondées. La Banque de Finlande commença à transmettre des paiements que les banques effectuaient entre elles et à offrir au besoin un financement de secours aux banques. Selon le règlement de la Banque de Finlande de 1875, la banque centrale avait pour mission « de maintenir l’établissement bancaire sur une base stable et sûre ainsi que d’encourager et de faciliter la circulation fiduciaire ». Après l’accession de la Finlande à l’indépendance, la position de

la Banque de Finlande comme banque centrale nationale fut affermie.

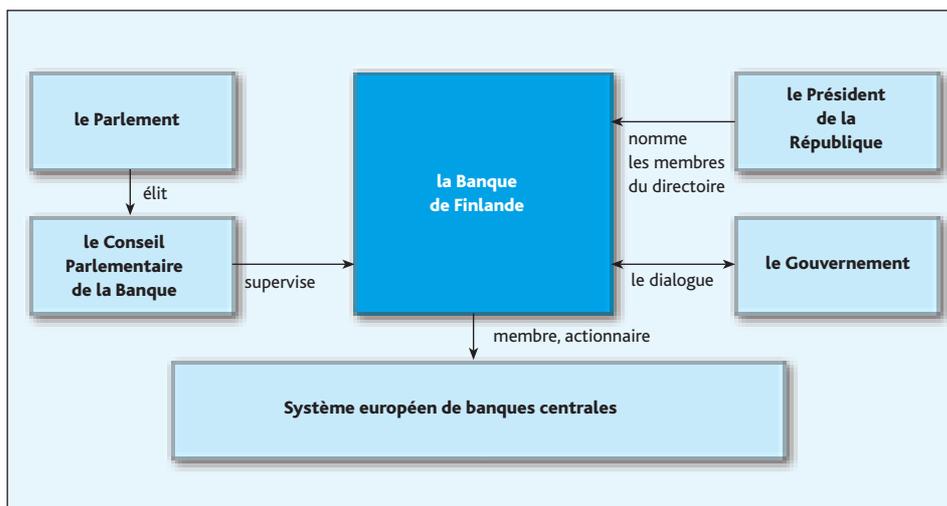
À partir de la Seconde Guerre mondiale, la Banque de Finlande a eu pendant des décennies des pouvoirs étendus pour réglementer la circulation de la monnaie et des capitaux en Finlande. La réglementation fut progressivement abandonnée à partir de la fin des années 1950 pour être totalement abolie au début des années 1990.

L’objectif principal assigné à la Banque de Finlande était de garantir la valeur extérieure du mark finlandais. Pour atteindre cet objectif, la Banque de Finlande réglementait le volume d’argent et le taux d’intérêt ainsi que la valeur du mark par rapport aux autres monnaies. Elle avait également pour mission de promouvoir la stabilité du système financier et la sécurité et l’efficacité de l’émission et de l’entretien de la monnaie fiduciaire. La Banque de Finlande avait le monopole de l’émission de la monnaie.

La Finlande a adhéré à l’UE en 1995 à la suite d’un référendum. L’une des raisons pour lesquelles la Finlande a entamé des négociations en vue de son adhésion à l’UE a été son désir de stabiliser sa situation économique. Le maintien de la stabilité de la situation monétaire est plus facile pour un petit pays comme la Finlande au sein d’une zone économique européenne qu’à l’extérieur de celle-ci.

L’adoption de l’euro en 1999 n’a pas radicalement modifié les missions qui appartaient traditionnellement à la Banque de Finlande. La plus grande différence est que, actuellement, la Banque de Finlande n’opère pas uniquement au plan national, mais également en tant que partie de l’Eurosystème des banques centrales.

Le rôle et l'administration



Selon la constitution, la Banque de Finlande opère sous le contrôle du Parlement qui en est le garant. Elle répond de ses activités devant le Parlement et ainsi devant le peuple finlandais tout entier.

L'administration et les activités de la Banque sont surveillées par le Conseil Parlementaire de la Banque composé de neuf membres qui sont en général des députés. Le Conseil est élu par le Parlement pour la durée de la législature. Il rédige annuellement un rapport sur les activités et l'administration de la Banque à l'attention de la commission des affaires économiques du Parlement.

La Banque de Finlande n'est pas financée à l'aide des recettes fiscales, mais par le rendement de ses activités. Elle reçoit des revenus entre autres du placement des réserves de change. Conformément à la loi, la Banque de Finlande transfère une moitié de son bénéfice annuel à l'État et utilise l'autre moitié pour augmenter ses réserves. Le Conseil Parlementaire peut, pour une raison justifiée, décider que

le bénéfice sera distribué d'une autre manière.

La Banque de Finlande suit les orientations et les instructions de la *Banque centrale européenne (BCE)* pour accomplir ses missions dans l'Eurosystème. Elle opère par ailleurs d'une manière indépendante et coopère au besoin avec le gouvernement et les autres pouvoirs publics de Finlande.



Photo: Jaakko Koskentalo

Banque centrale européenne (BCE)

Centre administratif du SEBC et de l'Eurosystème situé à Francfort. La BCE a été fondée le 1^{er} juin 1998. Les banques centrales nationales des États membres de l'UE détiennent entièrement la BCE. La BCE siège à Francfort, en Allemagne. Elle employait à la fin de l'année 2003 environ 1200 personnes.

Le directoire

Directoire de la Banque de Finlande au 1^{er} janvier 2004 : le sous-gouverneur Matti Louekoski, le gouverneur Matti Vanhala et les membres du directoire Sinikka Salo et Pentti Hakkarainen.



Photo : Johan Ahlroth

Les missions de la Banque de Finlande sont assumées par son directoire. Chaque membre du directoire a la charge de certains départements et de certaines unités selon la répartition des tâches confirmée par le directoire.

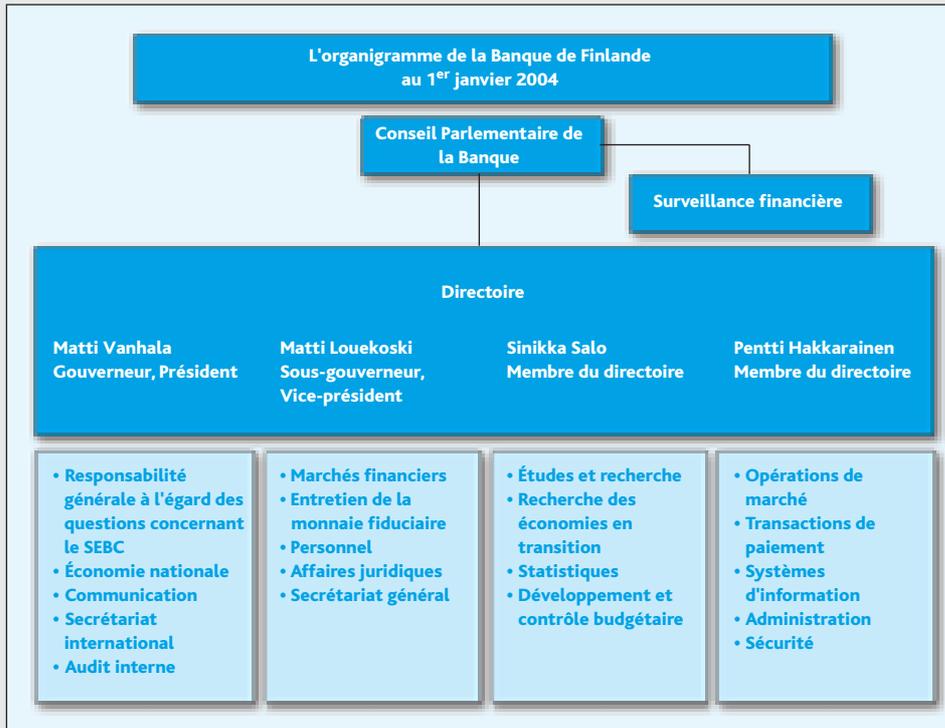
Conformément à la loi, les activités de la Banque doivent être organisées d'une façon efficace et économique. Le directoire remet régulièrement au Conseil Parlementaire de la Banque des rapports sur la mise en œuvre de la politique monétaire et sur les autres activités de la Banque.

Le directoire de la Banque de Finlande comprend, outre le président du directoire, c'est-à-dire le gouverneur, au plus cinq autres membres. Le Président de la République nomme les membres sur proposition du gouverne-

ment. Le Conseil Parlementaire fait une proposition de nomination au gouvernement. La durée du mandat du gouverneur est de sept ans et celle des autres membres de cinq ans. La même personne peut être nommée membre du directoire au plus pour la durée de trois mandats. Toutefois, une personne qui a été auparavant membre du directoire peut être nommée président du directoire pour deux mandats.

Le gouverneur de la Banque de Finlande est membre du Conseil des gouverneurs de la BCE, qui est l'organe de décision suprême de l'Eurosystème, ainsi que du Conseil général de la BCE, qui s'occupe des questions concernant le Système européen de banques centrales dans son ensemble.

Le personnel et l'organisation



À la fin de l'année 2003, la Banque de Finlande employait 627 personnes. Le nombre des employés a diminué ces dernières années et, parallèlement, le nombre relatif des experts a augmenté. Presque un employé sur deux de la Banque de Finlande a un diplôme de l'enseignement supérieur. La Banque de Finlande prépare et met en œuvre la politique monétaire de la zone euro et effectue de nombreuses études économiques. En outre, elle fait des analyses et des prévisions, établit des statistiques sur l'évolution de l'économie nationale, place une partie des réserves de change de la Finlande et assume l'administration et la gestion de son organisation.

À peine un cinquième des employés de la Banque de Finlande travaillent à l'entretien de la monnaie fiduciaire. Les succursales régionales de la Banque de Finlande qui sont en charge de

l'entretien de la monnaie fiduciaire se trouvent à Kuopio, à Oulu, à Tampere, à Turku et à Vantaa.

La Banque de Finlande comprend des départements et des unités spécialisées dont les chefs rendent compte au directoire. Les départements les plus grands se répartissent eux-mêmes en bureaux dont les chefs rendent compte aux chefs de département.

La Surveillance financière

En liaison avec la Banque de Finlande, la Surveillance financière fonctionne comme autorité indépendante. Elle a pour but de promouvoir la stabilité des marchés financiers ainsi que de renforcer la confiance dans les pratiques des établissements surveillés et des marchés. À la fin de l'année 2003, la Surveillance financière employait 138 personnes.

La Banque de Finlande dans le Système européen de banques centrales



États membres participant au Système européen de banques centrales au 1^{er} mai 2004

■ Zone euro, c'est-à-dire les États qui ont adopté l'euro et sont passés à la troisième phase de l'UEM : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal.

■ Pays de l'UE qui n'ont pas adhéré à la zone euro : Danemark, Royaume-Uni et Suède.

■ Nouveaux États membres de l'UE et du SEBC à partir du 1^{er} mai 2004 : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie et Slovaquie. Ces États adopteront l'euro lorsque leurs économies rempliront les conditions nécessaires à l'adoption de la monnaie unique.

La Banque de Finlande fait partie du Système européen de banques centrales (SEBC), auquel appartiennent les banques centrales de tous les États membres de l'UE et la Banque centrale européenne (BCE). Les banques centrales na-

tionales détiennent la BCE qui siège à Francfort et est le centre administratif du système.

L'Eurosystème est le noyau du SEBC auquel appartiennent les banques centrales nationales des États de la zone euro. À la zone



Photo : Hanna Saira

La Banque centrale européenne siège à Francfort.

UEM

L'objectif de l'UEM, ou Union économique et monétaire, est de favoriser la coopération et le développement économiques des États membres de l'UE.

L'UEM, construite par étapes, a atteint sa troisième phase, la phase finale, le 1^{er} janvier 1999. La première phase, débutée en 1990, et la deuxième phase, démarrée en 1994, marquaient une période de convergence des économies des États membres de l'UE, alors que dans la troisième phase les pays participant à la zone euro ont adopté la monnaie unique, l'euro.

Politique monétaire

Mesures des pouvoirs publics qui influent sur la structure et les activités du système monétaire. La politique monétaire est mise en œuvre pour atteindre les objectifs de la politique économique. Les banques centrales sont responsables de la mise en œuvre pratique de la politique monétaire. Elles réglementent la circulation de la monnaie fiduciaire, les taux d'intérêt du marché ou les taux de change.

Ecofin

Conseil réunissant les ministres des Finances et de l'Économie des États membres de l'UE, chargé des questions économiques et financières. Les ministres des Finances et de l'Économie des États membres de l'UE participent aux réunions de l'Ecofin. L'Eurogroupe est une section informelle de l'Ecofin composée des ministres des Finances des États membres de la zone euro qui discute des questions relatives à la zone euro, mais n'a pas pouvoir de décision.

Conseil européen

Sommet de l'UE auquel assistent les chefs d'État et/ou de gouvernement des États membres. Son rôle consiste entre autres à définir les orientations politiques générales et à traiter les questions pour lesquelles les institutions ou organes communautaires ne sont pas parvenus à trouver une solution.

euro appartiennent les 12 États qui sont passés à la troisième phase de l'Union économique et monétaire – l'UEM – et dont l'euro est la monnaie. L'Eurosystème a commencé à gérer la *politique monétaire* commune de la zone euro au début de l'année 1999. La Banque de Finlande est la section finlandaise de l'Eurosystème. Elle représente la Finlande dans l'Eurosystème et l'Eurosystème en Finlande.

Selon le traité instituant la Communauté européenne, le SEBC doit être indépendant des institutions ou organes communautaires, des

gouvernements des États membres et de tout autre organisme public ou privé.

L'indépendance signifie que les membres du SEBC ne peuvent ni demander des conseils à un tiers ni en recevoir. L'indépendance est importante du point de vue de la crédibilité des activités des banques centrales et de la politique monétaire.

La BCE rend régulièrement compte des activités du système au Parlement européen, à la Commission européenne, au Conseil *Ecofin* et au *Conseil européen*.

L'organisation du SEBC



Système européen de banques centrales à partir du 1^{er} mai 2004.

Comités du SEBC

- Comité budgétaire
- Comité des relations internationales
- Comité de la comptabilité et du revenu monétaire
- Comité juridique
- Comité des systèmes de paiement et de règlement
- Comité des opérations de marché
- Comité de la surveillance bancaire
- Comité de la politique monétaire
- Comité des billets
- Comité des auditeurs internes
- Comité des systèmes d'information
- Comité des statistiques
- Comité de la communication externe

Le gouverneur de la Banque de Finlande est membre du Conseil des gouverneurs de la BCE, qui est l'organe de décision suprême de l'Eurosystème. Ce conseil se compose des gouverneurs des banques centrales nationales de la zone euro et des six membres du directoire de la BCE, au total de 18 personnes. Il se réunit à Francfort en général deux fois par mois et a pour mission principale de décider de la politique monétaire de la zone euro.

Le directoire de la BCE se compose du président (gouverneur) et du vice-président de la BCE ainsi que de quatre autres membres. Le directoire assure la gestion courante de la BCE conformément aux orientations données par le Conseil des gouverneurs de la BCE. En d'autres termes, il gère les activités de la BCE à Francfort. Il prépare également les réunions du Conseil des gouverneurs et soumet des propositions pour ces réunions.

Le Conseil général de la BCE examine les questions concernant tous les États membres de l'UE. Les gouverneurs des banques centrales de tous les États membres de l'UE ainsi que le président et le vice-président du directoire de la BCE en font partie. Le Conseil général se réunit habituellement quatre fois par an. Il contribue aux fonctions consultatives de la BCE et à la coordination ainsi qu'à la préparation de l'élargissement de la zone euro. Il ne participe pas à la prise de décisions de l'Eurosystème.

Les décisions de l'Eurosystème et du SEBC sont préparées par chaque banque centrale et par des comités communs composés d'experts de toutes les banques centrales appartenant au SEBC. Seuls les représentants de l'Eurosystème prennent part à l'examen des questions concernant la zone euro. Les comités sont au nombre de 13, chacun étant spécialisé dans un domaine déterminé.

De nombreux comités disposent en outre de groupes de travail soit permanents soit temporaires. Les comités préparent des questions sur lesquelles le directoire fait des propositions à l'intention du Conseil des gouverneurs et du Conseil général. Ceux-ci décident quels projets seront réalisés dans le SEBC. La Banque de Finlande peut influencer sur les décisions prises par le SEBC dès la phase préparatoire par l'intermédiaire des comités et des groupes de travail.

Les objectifs, les missions et les activités de l'Eurosystème

L'Eurosystème a pour objectif principal de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. C'est en assurant celle-ci que la politique monétaire de l'Eurosystème contribue le mieux à la prospérité économique des citoyens.

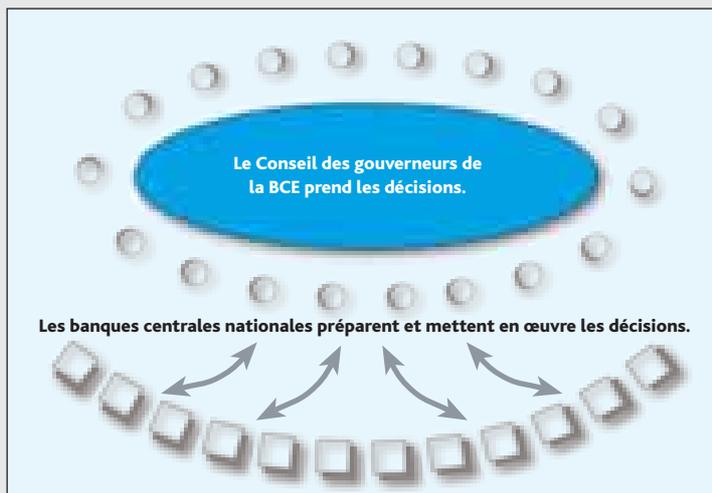
Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, l'Eurosystème apporte son soutien aux politiques économiques générales de l'UE qui ont pour objectifs entre autres un développement équilibré des activités économiques, une croissance durable respectueuse de l'environnement, un niveau élevé d'emploi et des conditions sociales favorables.

L'Eurosystème cherche à atteindre ces objectifs par les moyens suivants :

- définition et mise en œuvre de la politique monétaire unique
- détention et gestion des réserves de change des États membres de la zone euro et, si besoin est, conduite des opérations de change
- promotion du bon fonctionnement des systèmes de paiement.

L'Eurosystème suit également l'évolution du secteur bancaire et financier, donne des avis sur les questions qui relèvent de sa compétence et procède à la collecte d'informations statistiques pour les besoins de la politique monétaire. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a en outre le droit exclusif d'autoriser les émissions de billets et le droit d'approuver le nombre de pièces de monnaie émis dans les États membres de la zone euro.

La BCE et les banques centrales nationales coopèrent pour l'établissement de prévisions économiques pour soutenir les décisions relatives à la politique monétaire. La Banque de Finlande fait fonction d'expert en économie finlandaise et apporte également sa contribution



pour les analyses relatives à la zone euro et à l'économie mondiale.

Les décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE sont prises à la majorité simple. Chaque membre a une voix pour toute décision concernant la politique monétaire. Cela permet à chaque membre d'exercer sur les décisions une influence égale. Les décisions prises par le Conseil s'appuient sur son évaluation des perspectives relatives à l'inflation et aux autres évolutions économiques dans l'ensemble de la zone euro. Les membres du Conseil n'ont pas en vue les aspirations nationales, mais plutôt l'intérêt de la zone euro dans son ensemble.

Bien que les décisions soient prises d'une manière centralisée par le Conseil des gouverneurs de la BCE, leur préparation et leur mise en œuvre sont en grande partie décentralisées auprès des banques centrales nationales. Par exemple, la préparation et la mise en œuvre de la politique monétaire sont décentralisées et toutes les banques opérant en Finlande règlent avec la Banque de Finlande les questions dont le règlement doit se faire auprès d'une banque centrale.

Les décisions de l'Eurosystème sont prises d'une manière centralisée par le Conseil des gouverneurs de la BCE, alors que leur préparation et leur mise en œuvre sont en grande partie décentralisées auprès des banques centrales nationales.

La politique monétaire

Les décisions de la BCE relatives à la politique monétaire se basent sur des analyses diversifiées concernant la situation économique de la zone euro. Photo du département des opérations de marché de la Banque de Finlande.



Photo: Jussi Aalto

Au sens large, la politique monétaire est définie comme activité des pouvoirs publics propre à influencer la structure et le fonctionnement du système monétaire. Cette politique est conduite en vue d'atteindre les objectifs de la politique économique générale. Sa mise en œuvre pratique est assurée par les banques centrales. Celles-ci gèrent la monnaie qui circule dans l'économie et pilotent les taux d'intérêt ou les taux de change sur les marchés.

La mission principale de la politique monétaire a été par tradition d'assurer la stabilité de la monnaie, c'est-à-dire de maîtriser l'*inflation* et de modérer les anticipations en matière d'inflation. Le moyen le plus efficace pour contenir ces anticipations est de fixer un objectif quantifiable à la politique monétaire et de concevoir à cet effet une stratégie claire permettant au public d'évaluer déjà à l'avance lesquels des indicateurs économiques feront l'objet de l'attention particulière de la banque centrale et de quelle façon cet objectif sera atteint.

La politique monétaire est transmise à l'économie par plusieurs canaux différents. Les opérations de politique monétaire ont une incidence sur la liquidité du système bancaire, sur les taux d'intérêt du marché et sur les taux de change. En revanche, l'inflation et les anticipations en matière d'inflation définissent le niveau du *taux d'intérêt réel* qui se reflète dans l'intégralité de l'offre et de la demande de l'économie.

L'objectif de la politique monétaire de la BCE

L'objectif principal de la politique monétaire de la BCE est de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. La stabilité des prix se traduit par une progression sur un an de l'indice des prix à la consommation harmonisé dans la zone euro inférieure à 2 %, ce qui est recherché à moyen terme. La recherche de cet objectif passe par le maintien du taux d'inflation à un niveau inférieur à, mais proche de, 2 % à

Inflation

Diminution de la valeur réelle de la monnaie, c'est-à-dire hausse généralisée des prix.

Taux d'intérêt réel

Taux d'intérêt réel diminué par l'effet de l'inflation. En cas d'une forte inflation, le taux d'intérêt réel est considérablement inférieur au taux nominal. Dans une situation de déflation, en revanche, le taux d'intérêt réel est supérieur au taux nominal.



moyen terme. On s'efforce ainsi d'éviter une *déflation*, c'est-à-dire un abaissement nuisible du niveau des prix. L'objectif recherché en matière d'inflation prend également en compte les erreurs de calcul éventuelles dans la zone euro.

Les décisions de la BCE concernant la politique monétaire se basent sur des analyses diverses de la situation économique de la zone euro et sur la croissance monétaire. L'analyse économique étudie entre autres les indices des prix et des coûts, les salaires, les taux de change

et différents baromètres de conjoncture. Elle permet d'évaluer les risques en matière de stabilité des prix à court et à moyen terme. L'évolution de l'inflation à long terme est également évaluée par l'analyse de la quantité de monnaie en circulation dans l'économie nationale, car la quantité de monnaie et l'évolution des prix ont un lien étroit à long terme. Plus il y a de monnaie dans l'économie par rapport à sa taille, plus facilement les prix risquent de monter.

Déflation
Baisse généralisée des prix,
le contraire de l'inflation.

Les différents instruments de politique monétaire régulent le niveau du taux d'intérêt du marché.



Les instruments de politique monétaire

Pour maintenir la stabilité des prix, l'Eurosystème dispose d'un ensemble d'instruments de politique monétaire. Les opérations principales de refinancement sont parmi les plus importants de ces instruments. C'est en régulant le *taux d'intérêt directeur* que l'Eurosystème signale l'orientation de la politique monétaire. Si l'inflation semble, sur la base des analyses, trop s'accélérer, le Conseil des gouverneurs de la BCE peut élever le taux d'intérêt directeur. De même, si l'inflation risque de trop ralentir, le taux d'intérêt directeur peut être abaissé.

Les instruments de politique monétaire pilotent les taux d'intérêt du marché à court terme, gèrent la *liquidité* sur le marché et signalent l'orientation de la politique monétaire. Les banques centrales nationales réalisent simultanément les opérations de politique monétaire en observant les instructions de la BCE.

Les opérations principales de refinancement sont parmi les opérations d'open market les plus importantes. L'exécution hebdomadaire régulière de ces opérations permet à l'Eurosystème de fournir des liquidités au sys-

tème bancaire en offrant aux banques des crédits à court terme pour une semaine. L'intérêt payable sur les crédits est fixé par des appels d'offres dans lesquels les banques informent la banque centrale de la quantité de monnaie dont elles désirent disposer et à quel intérêt. Un taux de soumission minimal qui est le taux d'intérêt directeur principal de l'Eurosystème est utilisé dans l'appel d'offres.

Des opérations de refinancement à plus long terme sont exécutées une fois par mois. Les établissements de crédit peuvent, par ces opérations, se procurer des liquidités en prenant à la banque centrale des crédits sur trois mois par voie d'appel d'offres à taux variable. Comme ces opérations ne visent pas à signaler la politique monétaire vis-à-vis des marchés, aucun taux minimal ne leur est fixé.

L'Eurosystème peut également au besoin mettre en œuvre des opérations de réglage fin et des opérations structurelles. Les opérations de réglage fin sont faites pour atténuer les fluctuations imprévues des taux d'intérêt ou de la liquidité. Les opérations structurelles sont réalisées pour corriger la situation financière à long terme des banques par rapport à l'Eurosystème.

Taux d'intérêt directeur
Les taux d'intérêt directeurs permettent de définir l'orientation de la politique monétaire, de diriger la liquidité des marchés et l'évolution des taux d'intérêt du marché. Les taux d'intérêt directeurs de l'Eurosystème sont le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt.

Liquidité
Capacité de paiement.

Un régime de réserves obligatoires dans lequel les banques et les autres établissements de crédit sont tenus de déposer une partie de leurs exiguïtés auprès des banques centrales nationales est en usage dans la zone euro. Cela permet de gérer la liquidité des établissements de crédit et de stabiliser les variations des taux de marché à court terme. Les réserves obligatoires sont rémunérées à un niveau correspondant au taux de soumission minimal des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème.

Les facilités permanentes de l'Eurosystème permettent aux établissements de crédit d'avoir recours, si besoin est, à une facilité de prêt marginal dans les banques centrales nationales ou d'y déposer leurs exiguïtés à la fin de chaque journée bancaire. Les taux d'intérêt des liquidités et des dépôts à 24 heures sont fixés par le Conseil des gouverneurs de la BCE. Ces taux d'intérêt constituent un corridor dans lequel le taux de la facilité de prêt marginal représente le plafond et celui de la facilité de dépôt le plancher. En modifiant le corridor, l'Eurosystème signale l'orientation de la politique monétaire et restreint les fluctuations des taux de marché interbancaire au jour le jour.

La politique de change

L'Eurosystème n'a pas d'objectif pour le taux de change. L'euro flotte, autrement dit son taux de change est déterminé librement par les marchés. L'Eurosystème peut toutefois, si besoin est, modérer les fluctuations des taux de change en intervenant sur les changes, à savoir en achetant ou en vendant des euros contre d'autres devises. Le Conseil des gouverneurs de la BCE décide des interventions éventuelles et les banques

centrales nationales les mettent en œuvre ensuite d'une manière décentralisée.

Le Conseil Ecofin, composé des ministres des Finances et de l'Économie des États membres de l'UE, peut arrêter des orientations générales pour la BCE dans le domaine de la politique de change. Celles-ci ne doivent toutefois pas restreindre l'indépendance du SEBC ni être en contradiction avec l'objectif de stabilité des prix.

Les réserves de change

La valeur des propres réserves de change de la Banque de Finlande a atteint à la fin de 2003 quelque 9,2 milliards d'euros. La Banque de Finlande a besoin de ces réserves pour d'éventuels transferts supplémentaires de réserves à la BCE et pour participer au financement du FMI – Fonds monétaire international – si cela est nécessaire pour soutenir le système monétaire international. De plus, la Banque de Finlande peut avoir besoin de propres réserves de change pour les cas d'urgence éventuels.

Les banques centrales nationales de la zone euro ont transféré, au début de l'année 1999, une partie de leurs propres réserves de change à la BCE. Le total de ce transfert s'élevait à un peu moins de 40 milliards d'euros. La tranche de la Banque de Finlande s'élevait à environ 700 millions d'euros. La BCE a besoin de réserves de change pour d'éventuelles opérations de change.

Bien que le placement des réserves de change transférées au nom de la BCE continue d'être sous la responsabilité des banques centrales nationales, c'est la BCE qui décide de la politique de placement. Les banques centrales sont libres de décider elles-mêmes du placement de leurs propres réserves de change.



Photo : Jaakko Koskentola

Les marchés financiers

Les marchés financiers servent à mettre les épargnes des personnes privées et des collectivités à la disposition des collectivités et des personnes privées ayant besoin d'un financement. Ce financement se fait tant par l'intermédiaire des banques et des autres établissements de crédit que directement sur les marchés en émettant des instruments financiers. L'efficacité et la crédibilité du système financier sont d'une grande importance pour l'économie nationale. La distribution efficace du financement et la stabilité des marchés financiers contribuent au développement et à la prospérité économiques.

Les systèmes de paiement constituent une partie importante de la structure de base de l'économie et des marchés financiers. Le transfert rapide et sûr des paiements du payeur au destinataire garantit le bon déroulement de l'économie. Les systèmes de règlement de titres appartiennent également à la structure de base des marchés financiers.

La Banque de Finlande vise à maintenir et à développer des systèmes de financement et de paiement stables, crédibles et efficaces en Finlande. Elle a pour objectif la prévention des crises des marchés financiers et leur gestion au cas où il s'en produirait. À cet effet, les instruments dont la banque centrale dispose sont les opérations de transfert de paiement, la surveillance et les opérations de refinancement ainsi que la participation au développement des systèmes. La Banque de Finlande coopère étroitement avec les autres autorités de contrôle et de régulation.

La stabilité et l'efficacité du système financier

La mission de la banque centrale, telle que fixée par la loi, en matière de stabilité, de crédibilité et d'efficacité du système financier est appelée surveillance du système financier.

Dans le cadre de cette mission, la Banque de Finlande surveille l'ensemble du système financier en suivant et en analysant régulièrement l'état et l'évolution du système. L'objectif est de contribuer à la stabilité du système financier sans avoir à intervenir dans le fonctionnement du système. La mission de la Surveillance financière, qui agit comme autorité indépendante en liaison avec la Banque de Finlande, consiste à observer les risques, la solvabilité et la légalité des opérations des établissements particuliers tels que les établissements de crédit, les entreprises d'investissement et la Bourse.

La surveillance exercée par la Banque de Finlande consiste en particulier à analyser la stabilité et l'efficacité du secteur bancaire et des systèmes de paiement et de règlement. Les instruments utilisés à cet effet sont entre autres la surveillance des différents systèmes, la participation opérationnelle aux systèmes de paiement et le développement des méthodes de gestion de crise avec l'Eurosystème et les autres organismes ainsi que la coopération avec les acteurs du marché.

L'adoption de l'euro a uniformisé le système financier de la zone euro et augmenté les besoins de coopération entre les autorités de surveillance des États membres de l'UE. Cette coopération se trouve renforcée par les nom-

breux comités du SEBC et de l'UE dans le domaine du système bancaire et du système de paiement. Le SEBC joue un rôle important dans la promotion de la stabilité financière de la zone euro. Le besoin de coopération entre les autorités des pays nordiques et des pays baltes a également augmenté avec l'intensification et l'évolution rapide des activités réciproques des établissements de financement de ces pays et l'unification des systèmes.

Les systèmes de paiement

La structure de base des marchés financiers européens évolue rapidement par suite de la création du marché unique, les systèmes propres à chaque État étant remplacés par des systèmes plus efficaces au niveau européen. L'un des plus importants de ceux-ci est le système TARGET entre les banques centrales par lequel sont effectuées les opérations conformes à la politique monétaire de la zone euro. TARGET relie les systèmes RBTR (système de règlement brut en temps réel – RTGS, Real-Time Gross Settlement System) nationaux des États membres de l'UE et le système de paiement de la BCE.

Presque tous les établissements de crédit des États membres de l'UE sont reliés au TARGET par l'intermédiaire soit de leur banque centrale nationale soit d'un autre établissement de crédit. Ce système a été conçu pour les besoins de la politique monétaire unique. Son utilisation dans la transmission d'autres paiements réduit considérablement les risques propres aux systèmes de paiement, car les paiements sont définitifs et irrévocables en raison de la nature du système. TARGET peut être utilisé pour effec-



Photo: Jussi Aalto

tuer les paiements interbancaires et de clientèle.

Outre TARGET, les banques finlandaises peuvent utiliser beaucoup d'autres systèmes de paiement dans la transmission internationale des paiements. Les opérations elles-mêmes s'appuient toutefois souvent sur des virements de couverture effectués par l'intermédiaire de TARGET.

La partie finlandaise du système TARGET est le BoF-RTGS (Bank of Finland Real-Time Gross Settlement System), appelé également système de comptes courants. Les titulaires de comptes dans le BoF-RTGS, qui sont principalement des banques et autres établissements de crédit, peuvent gérer leurs transactions de paiement en Finlande avec les établissements de crédit et la Banque de Finlande. Le fonctionnement de ce système est entièrement électronique et en grande partie automatique. Les paiements effectués par ce système sont irrévocables et par conséquent sans aucun risque pour le bénéficiaire. La Banque de Finlande peut accorder aux titulaires de comptes courants des crédits intrajournaliers contre garantie en vue de promouvoir la fluidité des transferts des paiements.

Les banques finlandaises peuvent transmettre des paiements dans tous les États membres de l'UE à l'aide du système TARGET. Photo du département des transactions de paiement de la Banque de Finlande.

TARGET

Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system – Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel, c'est-à-dire système de paiement s'étendant à l'UE tout entière qui relie les systèmes de règlement brut en temps réel nationaux des États membres de l'UE.

L'émission et l'entretien de la monnaie fiduciaire

En Finlande, la Banque de Finlande assure la qualité et l'authenticité des billets libellés en euros. Sur la photo, hologrammes des billets de cent euros.



Photo : Jussi Aalto

La Banque de Finlande assure en Finlande l'émission et l'entretien de la monnaie fiduciaire. Elle émet avec l'autorisation de la Banque centrale européenne les billets et les pièces de monnaie libellés en euros et assure la qualité et l'authenticité des billets en euros. Les banques centrales nationales impriment conjointement les billets en euros dont l'Euro-système a besoin chaque année. La production des pièces de monnaie en euros est prise en charge par le Conseil Ecofin et les autorités nationales, en Finlande le ministère des Finances.

La Banque de Finlande a pour mission d'assurer l'efficacité et la sécurité du système d'émission et d'entretien de la monnaie fiduciaire en Finlande avec les banques et les autres opérateurs de ce système. La Banque de Finlande collabore non seulement avec les banques, mais aussi avec les entreprises spécialisées dans l'entretien et le transport de la monnaie fiduciaire. Celles-ci fournissent de l'argent comptant aux banques, aux guichets automatiques, aux magasins et aux autres commerces qui en

ont besoin. Elles assurent également les retours de monnaie aux centres de calcul et aux succursales de la Banque de Finlande situées à Kuopio, à Oulu, à Tampere, à Turku et à Vantaa.

Les succursales de la Banque de Finlande contrôlent l'authenticité et la qualité des billets en euros et détruisent les billets en mauvais état. La Banque de Finlande émet de nouveaux billets selon les besoins. Au début de l'année 2004, le nombre de billets en circulation était de 108,5 millions, ce qui représentait une valeur totale de 3,6 milliards d'euros. Le nombre de pièces était de 710 millions et leur valeur s'élevait à 286 millions d'euros.

La Banque de Finlande échangera tous les billets libellés en marks et les pièces de monnaie les plus récentes libellées en marks et en pennis jusqu'au 29 février 2012. L'échange des pièces d'un mark de couleur argentée et des pièces de cinq marks au motif de brise-glace se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2007. Le rachat s'effectue au siège social de la Banque de Finlande à Helsinki.

La recherche et les statistiques

Photo : Hanna Seira



La Banque de Finlande suit l'évolution de l'économie et des marchés financiers de la Finlande, en fait une analyse détaillée et en tire des statistiques.

La Banque de Finlande est l'un des centres de recherche économique les plus importants de Finlande. Ses activités de recherche sont notamment axées sur ses missions de banque centrale, telles que la politique monétaire, l'évolution macroéconomique et le fonctionnement des marchés financiers et des systèmes de paiement. À cet égard, elle coopère étroitement avec les membres de l'Eurosystème, les autres banques centrales et divers instituts de recherche.

La recherche a pour but de soutenir la préparation de la politique monétaire et d'aider les autres dirigeants de la vie économique, les chercheurs et les représentants des médias, surtout en Finlande, à mieux comprendre les motifs et les conséquences de la politique monétaire de l'Eurosystème.

L'institut de recherche des économies en transition de la Banque de Finlande suit et analyse l'évolution des « économies en transition », en particulier des économies de la Russie et de la Chine. Il se concentre notamment sur l'évolution de la politique économique des économies en transition, sur l'analyse de leurs systèmes financiers et bancaires ainsi que sur leurs problèmes de finances publiques.

Les statistiques

La Banque de Finlande fournit les données sur la Finlande exigées par le Système européen de banques centrales pour la confection des statistiques sur les institutions financières monétaires, les finances et les balances des paiements de la zone euro et elle établit les statistiques nationales correspondantes. Les statistiques sont publiées mensuellement dans le bulletin de statistique Rahoitusmarkkinat et dans des communiqués. Ces publications renferment des statistiques sur les taux d'intérêt, les dépôts et les prêts des institutions financières monétaires finlandaises ainsi que des statistiques sur le marché des valeurs mobilières, les balances des paiements, la position extérieure et la tenue des comptes financiers. La Banque de Finlande publie également des statistiques sur les instruments de politique monétaire de la zone euro, les taux de change et les économies de la zone euro et de la Finlande. Les statistiques se trouvent également sur le site Internet de la Banque de Finlande à l'adresse www.suomenpankki.fi.

La communication

Le Musée de la monnaie ouvert en août 2003 présente l'histoire et la situation actuelle de l'économie monétaire.



Photo: Rauno Träskelin

La Banque de Finlande donne en Finlande des informations sur ses propres activités et les décisions de l'Eurosystème. Elle s'efforce également de promouvoir la compréhension de la politique de l'Eurosystème et la transparence de la communication.

La Banque de Finlande expose ses vues sur les questions économiques actuelles dans ses revues *Euro & talous* et *Bank of Finland Bulletin* qui paraissent trimestriellement. Citons encore parmi ses autres publications principales son rapport annuel, son rapport de stabilité sur la situation du système financier et différentes études effectuées par ses experts.

Le Musée de la monnaie de la Banque de Finlande présente l'histoire et la situation actuelle de l'économie monétaire et met en lumière le rôle actuel de la Banque de Finlande dans le Système européen de banques centrales. Il possède également une collection d'art finlandais concernant les billets de banque et il organise des expositions temporaires.

De plus amples informations sur les activités, les publications et les statistiques de la Banque de Finlande sont données sur son site Internet www.suomenpankki.fi ou www.bof.fi.

La coopération internationale

La Banque de Finlande prend part aux activités de nombreuses organisations internationales destinées à développer l'économie et les systèmes financiers. La Banque centrale européenne compte parmi les opérateurs les plus importants sur les marchés financiers globaux. La Banque de Finlande s'intègre, en tant que membre de l'Eurosystème, à la coopération internationale par des contacts plus variés qu'auparavant. Le Conseil des gouverneurs de la BCE et le Comité des relations internationales du SEBC examinent les questions concernant les relations extérieures du SEBC.

La Banque de Finlande est représentée dans l'un des plus importants comités placés sous l'autorité du Conseil de l'UE, à savoir le Comité économique et financier. Ce comité est chargé de suivre la situation économique des États membres et de la Communauté ainsi que d'assister le Conseil Ecofin dans la préparation de ses travaux.

La Finlande est depuis 1948 membre du Fonds monétaire international (FMI) dont l'objectif est de contribuer à la bonne performance économique et à la stabilité des taux de change dans les États qui en sont membres. Le Fonds suit le développement des économies des États qui en sont membres et peut leur accorder des crédits temporaires en vue d'assurer leurs liquidités extérieures. Les relations de la Finlande avec le Fonds monétaire international ont été assignées à la Banque de Finlande. Pour ce faire, celle-ci coopère avec le ministère des Finances.

Le ministère des Finances est chargé de la gestion des relations avec la Banque mondiale, organisation affiliée au FMI. La Banque mondiale est un établissement bancaire international

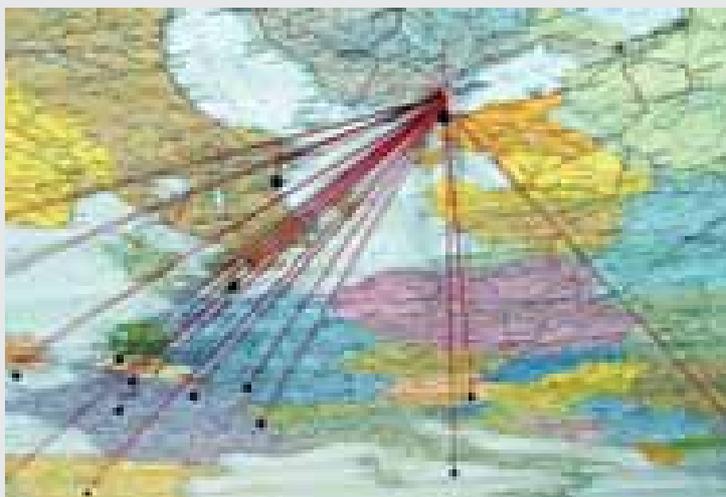


Photo : Jaakko Koskientola

fondé en 1944. Elle a pour mission principale de contribuer au développement économique et social des économies des pays les plus pauvres du monde en leur octroyant des prêts et en leur donnant des conseils en matière de politique économique.

La Banque des règlements internationaux (BRI) a été créée en 1930 dans le but de favoriser la coopération des banques centrales des différents pays. La Banque de Finlande est actionnaire de la BRI depuis la création de celle-ci. La Banque des règlements internationaux suit et analyse les activités bancaires et les marchés de change. C'est un organe de coopération important pour les banques centrales, notamment en ce qui concerne les questions de surveillance bancaire et de stabilité financière.

La Finlande a adhéré à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en 1969. La Banque de Finlande participe depuis lors aux activités de l'OCDE dans les domaines de la politique économique, des marchés financiers et de la déréglementation des mouvements de capitaux.

La Banque de Finlande coopère avec de nombreuses organisations internationales.

Les années historiques

1809

La Finlande est séparée de la Suède. La Diète de Porvoo discute la création d'une banque d'émission propre à la Finlande.

1811

« Par la grâce de sa majesté impériale, décret instituant le Bureau de Change, d'Octroi de Crédit et de Dépôts dans le Grand-Duché de Finlande ». Acte de fondation de la Banque de Finlande.

1812

La Banque de Finlande émet ses premiers billets de banque, libellés en kopecks.

1819

La Banque de Finlande est transférée de Turku à Helsinki.

1840

Les premières succursales de la Banque de Finlande sont fondées.

1840-1842

« Réalisation de la monnaie » : la monnaie suédoise, encore en circulation en Finlande, est remplacée par les roubles finlandais et russes.

1843

La Finlande entre dans le commerce des traites étrangères et commence à coter les « taux d'intérêt des traites ».

1857

Le taux d'escompte est porté à 6 % : début de la politique du taux d'intérêt.

1860

La Finlande obtient sa propre unité monétaire, le mark finlandais.

1865

Réforme monétaire : la monnaie liée à l'étalon-argent devient le seul moyen légal de paiement. Le mark finlandais est lié à l'étalon-argent et remplace donc le rouble comme moyen de paiement.

1868

La Banque de Finlande est soumise à la Diète (Parlement).

1875

Nouvelle réglementation pour la Banque de Finlande : son objet est de maintenir un système monétaire stable et sûr. Fondation du Trésor de l'État, dont les tâches sont séparées de celles de la Banque de Finlande.

1877-78

Le mark finlandais est lié à l'étalon-or.

1883

La construction du siège central de la Banque de Finlande sur la place Snellmaninaukio est terminée.

1886

Le monopole de l'émission des billets de banque est octroyé à la Banque de Finlande. Les premiers billets de banque de l'imprimerie de la Banque sont émis.

Les années 1890

Le réescompte des effets de commerce détenus par les clients des banques devient partie intégrante de la politique de banque centrale conduite par la Banque de Finlande.

1906

La compensation interbancaire, ou clearing, commence à la Banque de Finlande.

1915

La Banque de Finlande suspend le remboursement des billets de banque en or.

1919

« La Banque de Finlande est placée sous la garantie et le contrôle du Parlement et sous la surveillance des conseillers élus par celui-ci. » (art. 73 de la Constitution finlandaise)

1925

Le nouveau règlement (depuis 1993 loi sur la Banque de Finlande), avec de nombreux amendements apportés ultérieurement, définit les organes administratifs de la Banque, ses tâches et les règles fondamentales de ses activités, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation (1998 et 1999).

1926

La Finlande réintroduit l'étalon-or.

1931

La Finlande abandonne en pratique l'étalon-or. Les établissements de crédit concluent, sur l'initiative de la Banque de Finlande, un accord sur les taux d'intérêt des dépôts dont l'application se poursuivra pendant des dizaines d'années.

1939-1944

Un système pour la réglementation étendue des mouvements de capitaux et des taux d'intérêt des crédits est conçu pendant la guerre.

1945-1946

Division par deux de la valeur du billet de banque au moyen du « découpage » à la fin de l'année 1945 et au début de l'année 1946.

1948

La Finlande adhère au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale (BIRD). La valeur de base du mark finlandais est définie par rapport à l'or et au dollar (officiellement en 1951).

1950

Les quotas individuels pour chaque établissement de crédit et les intérêts supplémentaires sont introduits dans les attributions de crédits de la banque centrale aux établissements de crédit.

1957-1958

Le mark finlandais devient à nouveau une devise convertible, après la dérégulation du commerce extérieur.

1960

La réglementation des taux d'intérêt moyens, applicables aux crédits bancaires, est mise en place.

1963

Réforme monétaire : 1 nouveau mark finlandais = 100 anciens marks finlandais ; une nouvelle loi sur la monnaie entre en vigueur.

1969

La Finlande devient membre de l'OCDE et accepte les obligations liées aux codes des mouvements de capitaux et des transactions invisibles.

1971

La valeur fixe du mark finlandais par rapport à l'or, comme base des taux de change, est en pratique abandonnée et sa valeur extérieure désormais définie en fonction d'un indice fondé sur une corbeille de devises.

1975

La Banque de Finlande introduit le marché de l'argent au jour le jour.

1977

Modification de la loi sur la monnaie : un indice de devises, pondéré par les résultats du commerce extérieur, est officiellement introduit pour exprimer la valeur extérieure du mark finlandais. La direction de la Banque de Finlande est chargée de maintenir le taux d'indice dans le cadre des marges de fluctuation prévues par la loi.

1979

Conformément à un accord signé entre la Banque de Finlande et les établissements de crédit, la Banque procède à l'acceptation de leurs dépôts de réserves.

1980

La Banque de Finlande cesse de couvrir les opérations à terme sur devises et les banques acquièrent le droit d'obtenir les couvertures de positions à terme sur les marchés financiers.

1983

La réglementation des taux d'intérêt est allégée et les quotas individuels, agréés pour les établissements de crédit dans le financement de la banque centrale, sont supprimés.

1986

Réforme de la législation des changes. La Banque de Finlande procède à la dérégulation progressive des mouvements des capitaux étrangers. La réglementation des taux d'intérêt moyens, applicables aux crédits bancaires, est levée.

1987

Les transactions en certificats de dépôt sont adoptées pour le pilotage du marché monétaire ; en même temps, les crédits au jour le jour, octroyés aux établissements de crédit perdent considérablement de leur importance. La Banque de Finlande commence à calculer et à publier des taux d'intérêt, dits HeliBOR, fondés sur le marché des certificats de dépôt.

1991

La réglementation restante des changes est supprimée et le compte clearing entre la Finlande et l'Union soviétique est annulé. Réforme de la loi sur la monnaie : la valeur extérieure du mark finlandais est définie par rapport à l'unité de compte européenne, l'écu.

1992

Flottement du mark finlandais.

1993

Nouvelle loi sur la monnaie : le système des dépôts de réserves est remplacé par le système des réserves obligatoires. L'activité commune entre la Banque de Finlande et la Surveillance financière commence.

1995

La Finlande devient membre de l'Union européenne.

1996

La Finlande adhère au Mécanisme de change (MCE) de l'Union européenne.

1998

Le Parlement adopte la participation de la Finlande à la zone euro. Le Conseil européen décide des États membres participants à la zone euro, dont l'un est la Finlande. La BCE et le SEBC sont fondés. La Banque de Finlande devient membre du SEBC le 1er juin 1998.

1er janvier 1999

La zone euro voit le jour. L'euro devient la monnaie officielle de la zone euro et le mark finlandais en devient une expression différente. Le pouvoir de décision en matière de politique monétaire est assumé par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne. La Banque de Finlande cesse de calculer et de publier des taux d'intérêt de référence.

1er janvier 2002

L'euro est adopté comme monnaie fiduciaire en Finlande et dans 11 autres États membres de la zone euro.

1er mai 2004

10 nouveaux États adhèrent à l'UE: Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Malte et Chypre.

Le vocabulaire

Banque centrale

Autorité chargée de la politique monétaire qui, entre autres, réglemente la circulation de la monnaie fiduciaire, les taux d'intérêt du marché ou les taux de change. La position et les missions des banques centrales des différents pays diffèrent considérablement les unes des autres.

Banque centrale européenne (BCE)

Centre administratif du SEBC et de l'Eurosystème situé à Francfort. La BCE a été fondée le 1^{er} juin 1998. Les banques centrales nationales des États membres de l'UE détiennent entièrement la BCE. La BCE siège à Francfort, en Allemagne. Elle employait à la fin de l'année 2003 environ 1200 personnes.

Conseil européen

Sommet de l'UE auquel assistent les chefs d'État et/ou de gouvernement des États membres. Son rôle consiste entre autres à définir les orientations politiques générales et à traiter les questions pour lesquelles les institutions ou organes communautaires ne sont pas parvenus à trouver une solution.

Déflation

Baisse généralisée des prix, le contraire de l'inflation.

Ecofin

Conseil réunissant les ministres des Finances et de l'Économie des États membres de l'UE, chargé des questions économiques et financières. Les ministres des Finances et de l'Économie des États membres de l'UE participent aux réunions de l'Ecofin. L'Eurogroupe est une section informelle de l'Ecofin composée des ministres des Finances des États membres de la zone euro qui discute des questions relatives à la zone euro, mais n'a pas pouvoir de décision.

Euro (€, EUR)

Monnaie unique de la zone euro, adoptée au début de la troisième phase de l'UEM, le 1^{er} janvier 1999. L'euro n'était d'abord employé que comme monnaie scripturale. Les billets de banque et les pièces de monnaie libellés en euro ont remplacé le mark finlandais et les autres monnaies nationales de la zone euro le 1^{er} janvier 2002.

Eurosystème

L'Eurosystème comprend la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales de la zone euro. Ce système a commencé à conduire la politique monétaire commune de la zone euro au début de l'année 1999.

Inflation

Diminution de la valeur réelle de la monnaie, c'est-à-dire hausse généralisée des prix.

Liquidité

Capacité de paiement.

Politique monétaire

Mesures des pouvoirs publics qui influent sur la structure et les activités du système monétaire. La politique monétaire est mise en œuvre pour atteindre les objectifs de la politique économique. Les banques centrales sont responsables de la mise en œuvre pratique de la politique monétaire. Elles réglementent la circulation de la monnaie fiduciaire, les taux d'intérêt du marché ou les taux de change.

Système européen de banques centrales (SEBC)

Le SEBC a été créé le 1^{er} juin 1998. Toutes les banques centrales des États membres de l'UE et la BCE en font partie, mais seules les banques centrales de l'Eurosystème prennent part à la politique monétaire unique. Les banques centrales hors Eurosystème ne participent que d'une façon limitée à la coopération au sein du SEBC.

TARGET

Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system – Système de transfert express automatisé trans-européen à règlement brut en temps réel, c'est-à-dire système de paiement s'étendant à l'UE tout entière qui relie les systèmes de règlement brut en temps réel nationaux des États membres de l'UE.

Taux d'intérêt directeur

Les taux d'intérêt directeurs permettent de définir l'orientation de la politique monétaire, de diriger la liquidité des marchés et l'évolution des taux d'intérêt du marché. Les taux d'intérêt directeurs de l'Eurosystème sont le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt.

Taux d'intérêt réel

Taux d'intérêt réel diminué par l'effet de l'inflation. En cas d'une forte inflation, le taux d'intérêt réel est considérablement inférieur au taux nominal. Dans une situation de déflation, en revanche, le taux d'intérêt réel est supérieur au taux nominal.

UEM

L'objectif de l'UEM, ou Union économique et monétaire, est de favoriser la coopération et le développement économiques des États membres de l'UE. L'UEM, construite par étapes, a atteint sa troisième phase, la phase finale, le 1^{er} janvier 1999. La première phase, débutée en 1990, et la deuxième phase, démarrée en 1994, marquaient une période de convergence des économies des États membres de l'UE, alors que dans la troisième phase les pays participant à la zone euro ont adopté la monnaie unique, l'euro.

Zone euro

La zone euro se compose des États membres de l'UE qui ont adopté l'euro. À la fin de l'année 2003, ces pays étaient l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.

Banque de Finlande

Snellmanin aukio
BP 160

00101 HELSINKI
FINLANDE

Standard + 358 9 1831
Fax + 358 9 174 872

<http://www.suomenpankki.fi> ou <http://www.bof.fi>

Courrier électronique : prénom.nom@bof.fi

La caisse au service de la clientèle est ouverte lun-ven 9h30–12h00 et 12h40–15h30

Communication

Tél. + 358 9 183 2628, + 358 9 183 2651, + 358 9 183 2626

Fax + 358 9 658 424

Courrier électronique : info@bof.fi

Service des statistiques

Tél. + 358 9 183 2090

Fax + 358 9 183 2556

Courrier électronique : statistics@bof.fi

Commande des publications, répondeur automatique

Tél. + 358 9 183 2566

Fax + 358 9 174 872

Courrier électronique : publications@bof.fi

Musée de la monnaie (Rahamuseo)

Snellmaninkatu 2

Tél. + 358 9 183 2981, + 358 9 183 2651

Ouvert mar-ven 12h–19h, sam-dim 11h–16h

<http://www.rahamuseo.fi>

Courrier électronique : rahamuseo@bof.fi

Rédaction : Hanna Saira

Photos : Jussi Aalto, Johan Ahlroth, Jaakko Koskentola, Peter Mickelsson, Hanna Saira et Rauno Träskelin

Conception graphique et mise en pages : Jocce Jönsson

Repro : Textop Oy

Impression : Miktor Oy, Helsinki, 4/2004

